Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982)

Heft: 620

Artikel: De Dunant à Jolles

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012847

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand Nº 620 7 janvier 1982 Dix-neuvième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 52 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Gabrielle Antille Rudolf Berner Jean-Pierre Bossy François Brutsch André Gavillet Yvette Jaggi Charles-F. Pochon Victor Ruffy

620

De Dunant à Jolles

Ceux qui doutent de l'efficacité de la participation socialiste au Conseil fédéral imaginent que l'accord unanime finit toujours par se faire au sein du collège gouvernemental. Nos sept Sages se connaîtraient si bien, à force de se pratiquer, qu'ils sauraient exactement mesurer leurs projets respectifs en fonction de la capacité d'acceptation de leurs collègues.

Cette présomption, qui ressemble fort à un procès d'intention, demeure évidemment invérifiable en raison du secret des débats dont seuls le chancelier et ses adjoints sont témoins. Mais la mécanique du marketing intra-gouvernemental a aussi ses pannes.

Ainsi le 25 novembre dernier, un projet, et pas des moindres puisqu'il portait sur un demi-milliard de francs, retournait à son expéditeur, quand même devenu président de la Confédération pour l'année en cours.

Il s'agissait d'un projet d'arrêté sur l'aide économique, concocté par l'Office des affaires économiques extérieures (OFAEE, anciennement Division du Commerce), dirigé pour deux bonnes années encore par l'élégant secrétaire d'Etat Paul Jolles. Ce projet devrait donner au Conseil fédéral la compétence d'accorder d'une part des bonifications d'intérêts et très éventuellement des crédits de 100 millions au plus, et d'autre part des garanties de capital et d'intérêt pour des crédits ouverts à des pays tiers par des créanciers suisses, pour un montant de 400 millions (ou davantage si la tranche de 100 millions n'est pas épuisée dans le délai prévu de trois ans).

En clair, la Confédération voudrait avoir les

moyens légaux et financiers de venir en aide aux pays gravement endettés, notamment par suite d'efforts d'industrialisation dépassant leur capacité d'expansion.

Concrètement, on pense à des pays relativement avancés sur la voie du développement, tels que le Brésil (60 milliards de dollars de dette extérieure) ou la Corée du Sud (22 milliards), ou bien aux pays de l'Est en difficultés croissantes, Pologne en tête évidemment (27 milliards, soit environ 800 dollars par habitant!).

Tout cela paraît fort beau et généreux; la Suisse aurait-elle trouvé en Jolles son Dunant financier? Pas si simple! Les crédits seront liés à des exportations de biens et de services d'origine suisse, et la garantie fonctionnera pour un crédit destiné au financement de telles exportations.

Voilà qui limite singulièrement les derniers risques courus par les entreprises et les banques suisses, déjà au bénéfice de la GRE (Garantie contre les risques à l'exportation, cf. DP 561). Assez piquant de constater que les plus fanatiques partisans de la liberté du commerce et de l'industrie et les plus chaleureux supporters du slogan «moins d'Etat» se retrouvent pour réclamer l'intervention des pouvoirs — et des moyens — publics, chargés derechef d'assumer par avance les risques inhérents aux beaux métiers d'entrepreneur et de banquier. Le paradoxe était d'ailleurs apparu à la «NZZ» ellemême, qui déculpabilisait en précisant que les syndicats rejoignaient les autres grandes organisations économiques, les constructeurs de machine et les banquiers pour appeler de leurs vœux le nouvel «instrument de financement» envisagé par l'OFAEE¹.

Pour prévenir les éventuelles résistances, cet office avait eu la prudence d'associer les services intéres-

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE 1

De Dunant à Jolles

sés des Départements des affaires étrangères et des finances à la préparation de l'arrêté sur l'aide économique. Las, le projet du groupe de travail interdépartemental n'a pourtant pas passé la rampe gouvernementale, après avoir laborieusement requis l'adhésion des organisations concernées et la signature de toutes les banques participant au financement du commerce international.

Inutile d'escompter l'abandon du projet par ses promoteurs convaincus. Ils reviendront à la charge, au premier printemps selon toute vraisemblance. Les Chambres recevront alors un «Message» qui leur demandera, comme ça, cinq cents millions d'un coup. Conformément à la loi de Parkinson, elles devraient discuter moins longtemps que pour les 35 millions à la Turquie.

A moins que, voyant une fois de plus un champ de compétence lui échapper, le Parlement livre davantage qu'un baroud d'honneur, et fasse un examen en règle d'un projet qui mélange la promotion des exportations et l'aide économique avec garantie étatique, dans la grande tradition de l'égoïsme présentable et de la générosité calculée.

¹ A noter que si la «NZZ» (du 9 septembre 1981) se réjouissait d'établir une complicité objective entre les syndicats et les producteurs-employeurs, c'est bel et bien à l'Union syndicale suisse, et plus précisément à son secrétaire central Beat Kappeler, que l'on doit l'analyse la plus lucidement critique du projet d'arrêté sur l'aide économique (cf. Correspondance syndicale suisse du 10 septembre 1981).

«dans l'ensemble fort bien loti». Ce que me confirment d'ailleurs des données comparées en matière de prévoyance-vieillesse, de vacances et autres conditions de travail. De nombreuses branches de l'économie privée ont de la peine à offrir des prestations équivalentes à leur personnel, ne serait-ce que dans le domaine de la garantie de l'emploi. Si des entreprises privées enregistraient des déficits correspondant à ceux de la Confédération, non seulement elles ne pourraient améliorer les salaires réels de leur personnel, mais elles seraient contraintes de ne pas compenser intégralement la hausse des prix, voire de licencier une partie de leurs travailleurs.

Cette réalité est vécue par un nombre non négligeable de salariés dans ce pays, même si ce nombre reste heureusement sans comparaison avec celui des pays voisins.

Gilbert Coutau

COURRIER

La Sdes persiste et signe

A notre courrier de fin d'année, cette lettre émanant de la direction de la Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes) à Genève.

Votre numéro 619 fait allusion à l'une de nos publications sous le titre «intoxication patronale». Cet article et les chiffres qui y sont présentés provoquent au moins deux remarques de ma part.

1) Il n'est pas nécessaire de reproduire, dans une publication romande, la version allemande du graphique relatif aux rémunérations du personnel fédéral, alors que ce matériel existe en français. Il vous arrive assez souvent de prendre nos publications françaises à partie pour ne pas ignorer que notre société possède un siège à Genève qui est prêt à fournir aux intéressés des informations en fran-

çais sur l'évolution et la structure de nombreux facteurs de l'économie nationale.

2) Quant au fond, on peut présenter les chiffres comme on l'entend; il n'en reste pas moins que, en dix ans, la hausse de la charge salariale moyenne de la Confédération par fonctionnaire a été plus rapide que la hausse des prix. Cette réalité est parfaitement mise en évidence par notre graphique. On ne saurait en aucun cas parler à son sujet d'intoxication. Je récuse absolument ce terme.

L'augmentation réelle des salaires du personnel fédéral a bel et bien atteint quelque 15% en dix ans; dès 1982, elle sera de 18%. Il est vrai que cette augmentation se fait par paliers, en raison des décisions correspondantes qui doivent être prises par le Parlement. Il peut donc arriver que, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation, les salaires fédéraux enregistrent d'une année à l'autre des fluctuations irrégulières. Mais la tendance est irréfutable dans la durée.

Je persiste à penser que le personnel fédéral est

Navrés de n'avoir pas suivi dans leur version française les travaux de la Sdes au chapitre des salaires du personnel fédéral! Il est vrai que, pôle zurichois oblige, nos lectures de politique et de propagande économique se font de plus en plus en allemand. Mais qu'on ne voie pas ici un parti pris linguistique: nous tentons seulement de décrypter au plus court les informations de tous bords, avec des moyens qui ne sont malheureusement pas ceux des groupements patronaux.

Sur le fond, nous campons sur nos positions: la manœuvre d'intoxication est manifeste; nous avons donné en détails dans le dernier numéro de DP les calculs qui permettent de rectifier le tir. Il ne s'agit pas ici de simples divergences sur la présentation des chiffres.

Pour le reste, l'avant-dernier paragraphe de la démonstration de M. Gilbert Coutau nous laisse perplexes, pour ne pas dire davantage; et en particulier cet amalgame entre les comptes de la Confédération et ceux des entreprises privées. C'est non seulement faire bon compte des caractéristiques du service public, mais aussi confondre gravement les genres: que l'on sache, le profit n'est pas la finalité